



Conseil économique et social

Distr. : Générale
7 octobre 2010

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de statistique

Deuxième session

Bangkok, 15-17 décembre 2010

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

Orientations stratégiques du Comité de statistique : propositions d'activités futures

Proposition d'orientations stratégiques pour le Comité de statistique

Note du secrétariat

Résumé

L'objectif du présent document est de présenter dans les grandes lignes un projet de proposition élaboré par le Bureau du Comité, dans lequel sont décrits un certain nombre de domaines stratégiques autour desquels devrait s'articuler, de l'avis du Bureau, l'essentiel du programme de travail du Comité au cours des cinq prochaines années. Une stratégie à plus long terme est également proposée en vue de faciliter la coopération entre les institutions nationales de statistique de la région couverte par la CESAP au cours des deux prochaines décennies, de façon à réduire les coûts de gestion du cycle de vie des données statistiques dans les différents systèmes nationaux.

Table des matières

	Page
I. Introduction.....	2
II. Promouvoir le rôle capital des statistiques officielles dans une société informée .	3
III. Renforcer les capacités statistiques des institutions nationales de statistique dans la région.....	4
IV. Promouvoir les données administratives, source d'information statistique essentielle.....	4
V. Exprimer une position régionale coordonnée pour l'élaboration des cadres, méthodes et normes statistiques au niveau international.....	5
VI. Fixer deux objectifs stratégiques généraux pour 2020	6
A. Objectif 1 : Donner à tous les pays de la région la capacité, d'ici 2020, de produire un ensemble de base prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales.....	6
B. Objectif 2 : Créer un environnement de gestion de l'information plus adaptatif et plus rentable pour les institutions nationales de statistique grâce à une collaboration plus étroite	7

I. Introduction

1. Les institutions nationales de statistique ont nombre de défis majeurs à relever en ce XXI^e siècle. Les gouvernements et les organisations internationales à travers le monde font des investissements considérables pour régler des problèmes critiques. Ils ont besoin d'information pour formuler des politiques adaptées, évaluer l'incidence des investissements et affiner les programmes. L'éventail des informations nécessaires est de plus en plus large et leur mise à disposition de plus en plus urgente dans un monde chaque fois plus complexe où tout est interconnecté. Certains domaines sont particulièrement difficiles, du fait que les gouvernements et les sociétés prennent conscience de l'importance qu'il y a à traiter les grands enjeux sociaux et à gérer les conséquences des chocs, comme le récent effondrement des systèmes financiers mondiaux, et d'autres phénomènes ou tendances critiques comme la mondialisation, le terrorisme, les changements climatiques et la priorité croissante accordée à la durabilité.

2. Les problèmes complexes ont des causes multiples, ce qui exige des informations présentées sous des angles distincts. Cependant, ces différentes présentations doivent avoir une certaine cohérence si l'on veut éviter la confusion et faciliter efficacement la prise de décisions sur la base de données factuelles. Les institutions nationales de statistique ont un rôle clé à jouer en facilitant l'analyse cohérente et logique de données issues de sources multiples. Leur mission fondamentale est d'aider les pouvoirs publics, les entreprises et les collectivités à prendre des décisions éclairées. En tant qu'institutions, individuellement et collectivement, elles s'emploient à constituer une base cohérente d'information offrant une mesure exacte des variations au fil du temps des données statistiques essentielles de type économique, social, démographique et environnemental. Elles apportent une valeur ajoutée en veillant à maintenir la cohérence des données dans différents domaines: sujets spécifiques à leur pays, groupes et secteurs clés (les jeunes, les personnes âgées, la population active, les autochtones, ou des domaines d'intérêt stratégique, comme le handicap, la santé, l'éducation, l'économie ou l'environnement), comparaisons entre pays similaires, sans oublier les statistiques internationales (régionales ou mondiales).

3. Les populations exigent aussi davantage des pouvoirs publics. On constate une résurgence de la conscience sociale dans divers domaines, favorisée peut-être par un meilleur niveau d'éducation et l'accès à l'information et au partage d'idées grâce à la technologie. Les collectivités sont souvent très désireuses d'évaluer dans quelle mesure le gouvernement réussit à résoudre les problèmes et de travailler avec lui à la conception de programmes efficaces. Les moyens dont elles disposent pour porter des questions à son attention sont aussi de plus en plus variés et puissants, grâce à l'utilisation croissante de l'Internet et des communications par la téléphonie mobile pour contourner les médias et les mécanismes classiques de relations publiques. Les débats sont chaque fois plus ouverts, visibles et explosifs. Nombre de gouvernements commencent à s'intéresser à la façon d'utiliser le web 2.0 et les applications émergentes du web 3.0 pour transformer les services publics et l'interaction avec le public.

4. Plus largement, la rapidité révolutionnaire avec laquelle l'information devient disponible favorise l'apparition de nouveaux produits d'information et de nouveaux moyens de combiner et d'utiliser l'information. Parfois, l'information provenant de ces nouvelles sources est actualisée en temps réel et accessible plus facilement et sous une forme plus détaillée que celle émanant des institutions

nationales de statistique. Outre l'abondance des données administratives générées par les activités commerciales, un ensemble toujours plus volumineux de données est alimenté par les appareils, capteurs, instruments et ordinateurs personnels. Ces sources d'information sont par exemple les scanners de la vente au détail, le matériel scientifique, les systèmes d'imagerie, les transports, les réseaux de télécommunications, ou même les mesures de l'utilisation qui est faite de l'Internet. La frontière des statistiques officielles est brouillée. Diverses organisations et institutions publient elles aussi des statistiques, et plus fréquemment parfois, qui sont souvent largement utilisées pour compléter ou remplacer les versions officielles.

5. Dans ce contexte, il est important que le Comité de statistique conçoive pour chaque exercice biennal un programme de travail associé à des stratégies qui permettent d'apporter une réelle valeur ajoutée aux travaux de la CESAP, laquelle joue le rôle de forum où tous les gouvernements de la région peuvent examiner et débattre les questions économiques et sociales qui les intéressent et renforcer leur coopération. La Commission ayant pour objectif général de promouvoir un développement socioéconomique inclusif et durable dans la région de l'Asie et du Pacifique, en privilégiant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, le Comité de statistique peut et doit jouer un rôle essentiel en l'informant sur les progrès réalisés dans la réalisation de cet objectif général et des priorités.

6. Un ensemble de stratégies à cet effet est proposé aux paragraphes 7 à 19.

II. Promouvoir le rôle capital des statistiques officielles dans une société informée

7. Pour que les travaux du Comité aient une réelle incidence sur le développement de la statistique dans la région, il est essentiel que toutes les principales parties prenantes dans les pays membres (élus, fonctionnaires, médias, entreprises, collectivités et grand public) reconnaissent et appuient clairement le rôle capital que les statistiques officielles peuvent et doivent jouer pour favoriser et faciliter la prise de décisions éclairées, la recherche et le débat à tous les niveaux de la société.

8. Le responsable de chaque institution nationale de statistique a lui aussi un rôle clé à jouer, avec toute son équipe de direction, en déployant une stratégie de mobilisation à l'intention de chaque groupe de parties prenantes. L'objectif est de chercher à former une coalition de parties prenantes qui reconnaissent et promeuvent le rôle des statistiques officielles dans leur société et qui sont disposées à pallier à l'insuffisance des ressources allouées à cette fin. C'est pourquoi deux volets essentiels des travaux du Comité de statistique consisteront à faciliter le partage des stratégies et des données d'expérience entre les responsables des institutions nationales de statistique de la région couverte par la CESAP, et à chercher de nouveaux moyens de sensibiliser continuellement les pays membres à l'importance de constituer un ensemble solide et cohérent de statistiques officielles comparables au niveau international.

III. Renforcer les capacités statistiques des institutions nationales de statistique dans la région

9. Si l'on veut continuer à améliorer de manière significative les statistiques officielles dans la région, il faut veiller à ce que les institutions nationales de statistique aient en permanence les moyens nécessaires, en particulier du personnel compétent et expérimenté en nombre suffisant, pour mettre en place et maintenir un programme central de données officielles qui permette d'informer le pays et ses dirigeants dans les quatre grands domaines des statistiques nationales: l'économie, la société, la population et l'environnement. La stratégie de sensibilisation décrite ci-dessus sera utile à cet égard, mais pas suffisante en soi.

10. Il y a longtemps que des programmes de renforcement des capacités statistiques sont conduits dans les pays membres de la CESAP, par différentes institutions et organisations internationales, régionales ou nationales, notamment par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) qui joue depuis quarante ans un rôle essentiel dans le développement des compétences techniques des institutions nationales de statistique de la région. Les initiatives dans ce domaine se sont multipliées ces dernières années à mesure qu'augmentait l'importance économique de la région.

11. Il est important que le Comité de statistique conçoive une stratégie pour s'assurer que les futurs projets d'assistance technique conduits dans la région répondent aux besoins prioritaires réels des pays. Il devrait assumer à cet égard un rôle de chef de file et veiller en particulier à ce que les initiatives internationales visant à renforcer les capacités statistiques des pays de la région, de façon à améliorer l'étendue, la comparabilité et la qualité des statistiques produites, soient bien coordonnées, adaptées aux priorités et, surtout, conduites de manière durable.

12. Trop souvent, cela n'a pas été le cas par le passé, et l'occasion se présente maintenant de faire beaucoup mieux. Le Comité de statistique devra pour cela instaurer une collaboration étroite non seulement avec l'ISAP, mais aussi avec d'autres parties intéressées, comme le secrétariat général de la Communauté du Pacifique, la Banque asiatique de développement (BASD), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), l'Union européenne, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS 21) et l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), entre autres.

IV. Promouvoir les données administratives, source d'information statistique essentielle

13. Dans nombre de pays développés, en particulier, l'utilisation des archives administratives comme source d'information essentielle pour compiler des statistiques officielles de type économique, social et démographique est une pratique bien établie de longue date. Elle n'est pas aussi répandue dans la plupart des pays membres de la CESAP, et la communauté des statisticiens doit donc s'efforcer de concevoir des stratégies pour aider les institutions nationales de statistique de la région à sensibiliser les responsables politiques et les hauts fonctionnaires à l'importance stratégique qu'offrent les archives administratives comme source de statistiques officielles (registres de l'état civil, archives fiscales et médicales, archives de l'éducation, entre autres).

14. Pour exploiter ce potentiel, une solide collaboration sera nécessaire entre les institutions nationales de statistique et les autres organismes publics, afin de maximiser le développement et l'utilisation de ces sources administratives à des fins statistiques officielles. Un bon moyen d'atteindre cet objectif est d'adopter un concept précis, par exemple celui d'un service national de statistique, défini comme étant l'ensemble des organismes publics dirigés par l'institution nationale de statistique, dont la mission commune est de constituer ensemble un riche panorama statistique au profit d'une société mieux informée.

15. Nombre d'initiatives ont contribué à mettre en lumière l'importance de disposer de statistiques fiables et de mécanismes institutionnels adaptés pour les produire : citons par exemple l'adoption par les Nations Unies des Objectifs du Millénaire pour le développement, les initiatives telles que PARIS 21, qui vise à promouvoir les plans nationaux en faveur des statistiques et une feuille de route pour le renforcement des capacités statistiques dans les pays les moins avancés, la série de recensements démographiques décennaux actuellement en cours dans le monde entier et le cycle 2005 du Programme de comparaison internationale ainsi que celui prévu en 2011.

16. Plusieurs séries importantes de travaux commencées par le Comité à sa première session, comme ceux consacrés aux registres de l'état civil et à l'élaboration d'un ensemble commun de statistiques économiques pour la région, sont directement pertinents et peuvent constituer un élément important des stratégies futures dans ce domaine d'action. Plus généralement, on pourrait faire valoir les divergences constatées à ce jour dans la capacité des pays de la région de mesurer efficacement les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire, et les utiliser comme catalyseur pour mettre en évidence les lacunes dans l'utilisation des sources administratives à des fins statistiques, ainsi que les possibilités de créer ou d'améliorer de telles sources.

V. Exprimer une position régionale coordonnée pour l'élaboration des cadres, méthodes et normes statistiques au niveau international

17. Les institutions nationales de statistique ont, collectivement, un rôle important à jouer dans la conception de politiques fondées sur des données factuelles, en facilitant la comparaison des données entre des pays, des régions et l'ensemble du monde. En promouvant des normes statistiques internationales, elles donnent aux gouvernements la possibilité d'évaluer le succès qu'ont eu dans d'autres pays des interventions politiques similaires à celles qu'ils envisagent, que ce soit avant d'effectuer des investissements importants, pendant l'exécution des programmes ou une fois ceux-ci mis en place. Pour les questions de portée mondiale, la cohérence du système statistique international est encore plus importante.

18. Le Comité de statistique doit concevoir une stratégie fondamentale pour exprimer une position régionale solide et bien coordonnée dans les forums sur les normes statistiques internationales. En exprimant cette position, la région ne doit pas seulement se faire entendre, mais aussi influencer et façonner l'élaboration de nouveaux cadres, classifications et normes statistiques, ou la révision de ceux existant déjà, sur le modèle de ceux qui sont mis au point sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux. Les pays membres de la CESAP auraient ainsi l'assurance que leurs besoins particuliers sont pris en considération et que les futurs travaux de ces organismes leur seront utiles.

19. À sa dernière session, la Commission de statistique a prévu de créer un Groupe des amis de la Présidence, chargé de l'aider à déterminer les raisons pour lesquelles le Système de comptabilité nationale de 1993 avait été adopté par peu de pays et de manière très lente, et de lui faire des propositions sur la marche à suivre, compte tenu de la mise à jour pour 2008 du Système de 1993.¹ Plusieurs pays de la région ont accepté de participer aux travaux du Groupe des amis de la Présidence. Cette initiative est aussi l'occasion idéale, pour la région, de définir une approche coordonnée en vue de faire remonter des informations sur les enjeux et les difficultés que suppose l'application d'un cadre statistique à l'appui de la production de statistiques macroéconomiques qui soient comparables au niveau régional mais aussi, plus largement, au niveau international.

VI. Fixer deux objectifs stratégiques généraux pour 2020

20. Aux paragraphes 22 à 42 ci-après sont présentés deux objectifs stratégiques généraux à long terme qui pourraient être adoptés par le Comité de statistique. Ils constituent un cadre stratégique dont le Comité peut s'inspirer pour obtenir les résultats visés à plus long terme.

A. Objectif 1

Donner à tous les pays de la région la capacité, d'ici 2020, de produire un ensemble de base prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales

21. La plupart des statisticiens dans la région, voire tous, constatent que les pouvoirs publics attachent une importance croissante à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Les sous-groupes au sein d'une population et au niveau régional suscitent un intérêt croissant, de même que les effets distributifs du développement économique et les aspects sociaux et environnementaux de la croissance économique. Il s'ensuit une demande accrue en services statistiques plus variés et plus complexes, et la nécessité d'investir davantage dans le renforcement des capacités statistiques dans la région.

22. La région couverte par la CESAP sera l'une des puissances économiques de l'économie mondiale au XXI^e siècle, voire la première de ces puissances. Par conséquent, s'il est essentiel de reconnaître, tout en les respectant, les différences qui distinguent les nombreux pays de la région du point de vue économique, social, politique et culturel, ainsi que la diversité d'ampleur de leurs sociétés, il est en même temps important que les statisticiens officiels dans la région cherchent ensemble des moyens communs de mesurer les tendances économiques, sociales et environnementales de ces sociétés. Un bon point de départ peut consister, pour le Comité de statistique de la CESAP, à faire en sorte, en collaboration avec l'ISAP, que tous les pays de la région acquièrent au cours des dix prochaines années la capacité de produire l'ensemble de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales élémentaires dont toute société a besoin pour fonctionner efficacement au XXI^e siècle.

¹ Voir Conseil économique et social, *Documents officiels, 2010, Supplément n°4 (E/2010/24)*, chap. I, section B, décision 41/106, al. p).

B. Objectif 2

Créer un environnement de gestion de l'information plus adaptatif et plus rentable pour les institutions nationales de statistique grâce à une collaboration plus étroite

23. Les institutions efficaces de demain continueront de produire les principales statistiques nationales et internationales, sous la forme d'un ensemble de base stable, fiable, régulier et cohérent. En outre, elles devront être capables de combiner rapidement des statistiques officielles et d'autres données provenant d'une grande variété de sources, afin de fournir des informations cohérentes et utiles sur les questions actuelles et émergentes. Elles seront promptes à réagir et feront preuve de souplesse lorsqu'il s'agira de constituer de nouveaux ensembles de données pour combler les lacunes et répondre aux questions nouvelles. Elles maximiseront la disponibilité de l'information grâce à l'utilisation novatrice de méthodes et d'outils qui permettent de combiner et d'analyser les données tout en respectant la vie privée et la confidentialité. Elles continueront de développer leurs capacités de gestion de l'information en partageant les solides compétences du Comité et collaboreront efficacement avec d'autres parties intéressées pour encourager les innovations en matière de gestion et d'exploitation de l'information.

24. À mesure que de nouvelles sources d'information sont créées ou découvertes, les institutions nationales de statistique devront être en mesure d'intégrer les plus utiles dans la structure durable d'information qu'elles mettent à la disposition des pouvoirs publics pour les aider à prendre des décisions éclairées, ainsi que dans les bases de statistiques internationales importantes. Elles pourraient également entreprendre de façonner l'élaboration et l'utilisation des nouvelles sources d'information, puisque le Comité a les outils, les personnes et la crédibilité nécessaires pour être un partenaire créatif dans ce domaine.

25. Malheureusement, l'approche actuellement suivie en ce qui concerne l'élaboration de cadres, de classifications et de normes statistiques aux niveaux national et international est lente et réfléchie. Une telle approche répond au besoin de statistiques comparables dans le temps, mais elle est un obstacle important aux changements rapides. Il faut parfois des décennies, à un coût considérable, pour que les nouvelles versions des normes existantes soient mises en application partout dans le monde, et certains pays ne le font jamais, pour différentes raisons pratiques. Il s'ensuit que, bien souvent, les principales parties prenantes ne considèrent pas les données actuelles comme totalement pertinentes pour les nouveaux domaines dans lesquels des informations sont demandées, en particulier en comparaison d'autres sources d'information plus souples et informelles. Le caractère obsolète des cadres peut également rendre la tâche d'analyse plus compliquée, obligeant les utilisateurs à faire leurs propres adaptations en fonction du monde réel. Il faut envisager des formules qui permettent de préserver la comparabilité des statistiques tout en permettant de produire rapidement des modèles statistiques complémentaires de façon à refléter les changements en cours dans l'économie et la société, ainsi que dans les différents intérêts nationaux, les intérêts internationaux, les activités et les enjeux de l'époque.

26. À ce propos, il se peut que des outils et des formules qui ont bien fonctionné par le passé ne soient plus aussi utiles, à l'avenir, aux institutions nationales de statistique. Par exemple, une bonne part des investissements dans la

technologie visaient à appuyer des modèles individuels de traitement et, même si les institutions partagent les cadres internationaux, les méthodes et parfois les moyens technologiques, la plupart de leurs systèmes ont été élaborés individuellement pour leur usage particulier. Leurs moyens technologiques limités sont épuisés par les cycles de développement et les tentatives de modernisation.

27. Un petit nombre d'institutions de statistique a déjà entamé un débat international pour déterminer quelles nouvelles capacités de gestion de l'information seront nécessaires pour relever ces défis, comment les institutions nationales pourraient s'employer ensemble à les acquérir, et quelles mesures pourraient être prises dès maintenant pour que les perspectives ne soient pas compromises à l'avenir. Les premiers travaux dans ce sens sont entrepris par les institutions nationales de statistique les plus avancées, mais toutes pourraient en tirer des avantages et, de fait, celles dont les capacités de gestion de l'information sont moins développées pourraient éviter la plupart des contraintes et mésusages coûteux qui sont actuellement le lot de nombre d'institutions plus avancées.

1. Évaluer des données statiques vers les « services communs d'information »

28. Nombre d'institutions nationales de statistique offrent sur leur site web un mélange de produits d'information. On y trouve notamment des publications électroniques accompagnées de produits statistiques plus détaillés sous diverses présentations (feuilles de calcul, cubes de données, entrepôts de données) et d'autres produits tels que les fichiers de microdonnées confidentielles et des informations sur les normes et classifications. Souvent, les normes et classifications ne sont pas explicitement liées aux produits d'information qui les utilisent, et la recherche de données spécifiques est alors un processus manuel, propre au site de chaque organisme.

29. Dans l'avenir, il devrait être possible de rassembler des informations de manière automatique et répétée, par des moyens actuellement inimaginables et à une vitesse encore inconcevable. Les institutions nationales de statistique doivent appuyer la demande en compilations de données provenant de différentes sources, y compris les leurs, tout en protégeant la confidentialité des informations. Elles ont, individuellement et collectivement, un important capital de données qui est précieux pour les autres. La société et les pouvoirs publics cherchent comment débloquent l'information du secteur public, et les institutions nationales de statistique pourraient, par une approche commune, contribuer à cette entreprise. Il faut réfléchir aux moyens de créer des services communs d'information qui puissent attirer des investissements, aux fins de développement, de la part des entreprises, du secteur public et des milieux non gouvernementaux, de façon à aller dans le sens de ces perspectives futures. Si une dynamique suffisante est créée grâce à une approche commune, d'autres organismes ou particuliers choisiront d'associer leurs services et leurs innovations à ceux des institutions nationales de statistique. Un travail de groupe permettra non seulement de faciliter l'interaction, mais également d'offrir des services plus complets et de réduire les coûts.

2. Définir un modèle d'activité pour les « services communs d'information »

30. Dans ce cas de figure, les institutions nationales de statistique devraient :

a) Proposer sur leurs sites web des services communs de métadonnées, qui fourniraient une description des éléments de données de chaque produit d'information, notamment la définition des lignes et colonnes de chaque tableau ou fichier, des liens entre les définitions des éléments de données et les données, et des liens vers des informations sur la qualité des données, les descriptions et les concepts. Les visiteurs des sites web pourraient parcourir ou explorer les gisements de données pour savoir quels éléments de données sont disponibles, dans quelles combinaisons, et de quels produits d'information spécifiques ils sont issus. Il est important que l'information puisse aussi faire l'objet d'une recherche informatisée et que les services de métadonnées soient liés à d'autres applications, tant sur les sites web des institutions nationales de statistique qu'ailleurs, de sorte que les utilisateurs puissent compiler rapidement des données provenant de sources multiples ;

b) Parallèlement au service commun de métadonnées, les institutions nationales de statistique devraient proposer un ou plusieurs services communs de données. Elles ont déjà du mal à produire les multiples tableaux croisés de qualité qui sont requis par les utilisateurs. La réalisation individuelle de ces tableaux croisés exige du temps et des moyens, et les institutions ne peuvent donc pas réagir suffisamment vite. Nombre d'entre elles ont compris que la solution consistait à investir dans les services de données dynamiques qui permettent aux utilisateurs de préciser les informations dont ils ont besoin et de les obtenir de manière dynamique à partir de données « brutes ». Des systèmes de ce genre existent déjà (par exemple, l'outil de recensement Census TableBuilder du Bureau australien de statistique) ;

c) Les institutions nationales de statistique devraient proposer également des services communs de confidentialité. En raison de l'obligation de protéger la confidentialité, elles ne peuvent pas publier une bonne partie des informations qu'elles détiennent. Plusieurs méthodes complexes permettent de s'assurer que les données publiées sont conformes aux exigences de confidentialité. Par exemple, certaines institutions utilisent une méthode de perturbation qui « fonctionne » pour des données chiffrées simples, mais qui n'est pas directement applicable à d'autres types de données, comme les variables continues, les données longitudinales ou les données composites. Plusieurs méthodes de protection de la confidentialité sont nécessaires, en fonction des caractéristiques des données consultées ;

d) L'intégration de services communs de données, de métadonnées et de confidentialité suppose que les institutions nationales de statistique conçoivent également une méthode qui leur permette d'améliorer leur capacité de relier de manière dynamique leurs données aux données et services extérieurs. Les services dynamiques de couplage des informations proposés par les institutions nationales sur leurs sites web devraient permettre la comparaison et la combinaison de données issues de sources multiples ;

e) Les institutions nationales de statistique devraient nouer des partenariats avec les secteurs privé et public pour chercher et promouvoir de nouveaux moyens permettant aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités de consulter et utiliser les données publiques.

31. Ces différents services combinés offriraient aussi une fonctionnalité propre à faciliter l'accès futur à des microdonnées plus sensibles. Plusieurs institutions nationales de statistique ont déjà des laboratoires de données

accessibles à distance avec un procédé de transmission par lots, ce qui permet aux chercheurs de transmettre des programmes relativement aux données qu'ils ne peuvent obtenir sous forme brute. Une grande importance est attachée à l'évaluation et à la « pré-confidentialisation » des données unitaires qui sont analysées. L'objectif est d'évoluer à l'avenir vers un service interactif, qui privilégie la « confidentialisation » dynamique des données de sortie avant leur mise à disposition. C'est là un défi qui est loin d'être facile. Cependant, l'expertise des institutions nationales de statistique en ce qui concerne les méthodes de « confidentialisation » des données est utile à tous les dépositaires de données. La promotion d'approches communes permettrait à nombre d'organismes de renforcer le partage de l'information et l'accès aux données statistiques, et pourrait aussi encourager également l'utilisation de nouvelles méthodes de couplage des données entre différents organismes.

32. Dans nombre de cas essentiels, les informations demandées par les utilisateurs proviendront toujours de produits statistiques pré-rassemblés. Ce sera évidemment le cas, par exemple, des séries chronologiques de données, des comptabilités nationales, où l'information est rassemblée à partir de sources multiples selon un cadre standard, des indices de prix, où la collecte implique des calculs complexes tels que le chaînage, et les très grands ensembles de données, pour lesquels un traitement dynamique serait trop coûteux. À ce propos, les institutions nationales de statistique devraient échanger des informations au sujet des études qui sont menées sur les moyens possibles de traiter ces cas particuliers, et les partager avec les utilisateurs par l'intermédiaire des services de métadonnées et de données évoqués plus haut.

3. Passer de la publication à la communication

33. La diffusion d'ensembles spécifiques de données restera importante, mais le rôle de ces publications sera légèrement différent. Elles deviendront des alertes, destinées à avertir les utilisateurs de la disponibilité de nouvelles informations, à annoncer les grandes nouveautés en matière de données d'une manière qui permette à d'autres intervenants, notamment les médias, de relayer facilement l'information auprès du public, et à diriger les utilisateurs, par des liens actifs, vers les sources de données plus complètes qui seront disponibles grâce aux services de données et de métadonnées.

34. Cette séparation des services de données et du processus de présentation favorisera l'utilisation de nouveaux moyens de révéler et de diffuser le sens contenu dans les données statistiques, comme ceux proposés par Hans Rosling, professeur de santé publique internationale à l'Institut Karolinska et directeur de la Fondation Gapminder, qui a mis au point le logiciel Trendalyzer. Les innovations dans ce domaine sont nombreuses, et les techniques disponibles continueront d'évoluer. Les institutions efficaces de demain produiront leurs informations selon des méthodes qui favoriseront ces différents moyens de transmission des messages sous-jacents des données.

4. Faciliter les flux de données en volumes croissants

35. Le volume et les sources des données en temps réel ou en temps quasi réel augmentent de façon exponentielle. Les normes de métadonnées et données utilisées diffèrent selon les secteurs et les sources, mais elles sont souvent communes à un même domaine d'intérêt à travers le monde. Par exemple, un grand nombre de banques utilisent les mêmes normes à l'appui des transactions

bancaires de leurs clients partout dans le monde. Les grands fabricants d'équipements de bureau tels que les caisses enregistreuses et les scanners sont actifs à l'échelle mondiale et utilisent des normes telles que les codes à barres et les radio-étiquettes. Il en va de même pour les télécommunications, le secteur des voyages, les fabricants d'autres équipements destinés aux entreprises (comme les feux de circulation routière) et l'information spatiale (notamment les données satellites, les cartes Google et les données géolocalisées). Il serait utile que les institutions nationales de statistique suivent une approche collective en vue de déterminer comment incorporer ces données dans les mémoires d'informations à l'intention de leur pays, et qu'elles cherchent également des moyens d'apprécier quelles données méritent d'être retenues pour éclairer les débats de politique générale à venir. Cette démarche pourrait consister à définir des méthodes communes pour la capture et l'échange de données, et éventuellement pour l'accès aux données et leur entreposage/archivage.

5. Intégrer rapidement des données sur les questions émergentes et de nouveaux angles de présentation dans les normes et classifications

36. L'utilisation de normes et de cadres restera importante pour maintenir la cohérence. Il faut cependant trouver un moyen d'intégrer rapidement des données concernant les questions émergentes et de nouveaux angles de présentation des données, sans perturber la base. Tout en appliquant les normes internationales, les institutions nationales de statistique doivent opérer dans des environnements distincts, avec des priorités parfois différentes. Les utilisateurs de leurs données doivent eux aussi adapter ou compléter les classifications normalisées pour que celles-ci correspondent davantage à leur analyse ou à la situation ou à l'environnement concernés, ou bien comparer les données avec celles, pré-existantes, qui proviennent d'autres sources. Les classifications doivent être dynamiques et s'accompagner de moyens automatiques permettant de transformer rapidement les données, comme les codeurs automatiques. L'automatisation est importante car elle permet des présentations multiples sans augmentation significative des coûts ou des délais. Il s'agit notamment du codage rapide d'ensembles de données existants, du codage de grands volumes de données « non codées », du « multicodage » ou du recodage sur demande. Quelques institutions nationales de statistique ont déjà entrepris des recherches sur des techniques prometteuses qui font appel à l'apprentissage machine. Du fait que les techniques de codage ont une large applicabilité et que la fonction peut être assez discrète, il serait préférable de collaborer à l'élaboration de nouveaux codeurs fondés sur ces techniques. L'utilisation de moyens communs par plusieurs organismes (dont ceux qui fournissent des données aux institutions nationales de statistique) favoriserait également la cohérence du codage et la qualité des données.

6. Renforcer la capacité de « réaction rapide »

37. Souvent, les ensembles de données existants ne suffisent pas pour répondre à des questions nouvelles. Si la planification statistique est bien faite, les institutions nationales de statistique devraient disposer des données de référence de base permettant d'éclairer une question sous-jacente d'ordre social, économique ou environnemental. Toutefois, lorsqu'une orientation politique a été définie et qu'une « expérience » est en cours, les pouvoirs publics ont besoin d'informations actualisées sur les résultats obtenus et leur incidence sur l'investissement consenti. Ils devront faire des comparaisons avec des expériences antérieures ou celles d'autres pays.

38. Les institutions nationales de statistique efficaces de demain seront appelées à constituer de nouveaux ensembles de données, ou à adapter ceux qui existent déjà, en faisant preuve de rapidité et de réactivité. Il pourra s'agir d'une collecte de données « classique » gérée par une institution nationale de statistique, ou d'une recherche de données accessibles par les systèmes ou sites web d'autres organisations, ou d'une combinaison de ces deux formules. Culturellement, les institutions nationales de statistique ont fortement tendance à privilégier, entre autres, les séries de données stables et la constitution d'ensembles fondés sur l'évaluation approfondie d'un large éventail de besoins des utilisateurs, intégrés dans le cadre conceptuel sous-jacent, la mise au point et à l'épreuve minutieuse de questions et de questionnaires, les échantillons conçus pour une efficacité optimale, les systèmes de traitement sur mesure et testés à l'avance, les données apprêtées de manière exhaustive, l'information analysée avec soin et les publications. Toutes ces approches sont utiles, mais il est essentiel d'en adopter aussi d'autres différentes.

39. On peut s'aider de la technologie ou de nouvelles méthodes pour améliorer la rapidité de réaction, mais il reste fondamental de changer aussi la mentalité, les compétences et les capacités du personnel qualifié. Les institutions nationales de statistique doivent pouvoir former des équipes souples réunissant différentes compétences utiles (statistiques, analytiques et techniques, ainsi qu'en matière de politiques générales) et les doter du mandat et des outils nécessaires pour qu'elles puissent réagir rapidement. En plus des compétences mentionnées précédemment, divers moyens et infrastructures sont nécessaires, tels que des modules de questionnaire, des outils de sondage en ligne, des centres d'appel pour le suivi ou les entretiens, des outils d'extraction, de transformation et de chargement (ETL), des mécanismes de confidentialité supplémentaires, des entrepôts de données pour stocker les résultats et des sites web pour les partager. Les institutions nationales de statistique ont aussi besoin de stratégies juridiques souples pour surmonter les obstacles aux échanges de données, notamment des modèles d'accords et de licences de partage des données tels que Creative Commons. Elles leur faut en outre des mécanismes de mobilisation pour faire participer d'autres personnes (ayant une formation universitaire ou commerciale ou une expérience dans une institution nationale de statistique ou autre formation connexe) aux travaux de ces équipes ; et, dans la mesure du possible, elles devraient adopter une approche commune en ce qui concerne le développement des capacités de ces personnes.

7. Interconnecter les processus pour faciliter l'échange de données et de métadonnées

40. Dès lors qu'une première réaction rapide s'est avérée utile, et si la demande sous-jacente demeure, une institution nationale de statistique efficace devra améliorer et institutionnaliser le nouveau flux d'informations dans son processus de production de base.

41. Si les institutions nationales de statistique se conforment à une description normalisée des informations en utilisant un format (par exemple SDMX/DDI), cela leur permettra d'interconnecter plus facilement les étapes du processus statistique au fil du temps, à mesure qu'elles conçoivent ou refondent des éléments clés de leurs systèmes. Cela permettra aussi à d'autres intervenants de leur fournir des fonctionnalités plus facilement.

8. Analyser des ensembles de données

42. Les outils qui sont en train d'être conçus pour le web sémantique dans l'environnement web 2.0 offrent la promesse de nouveaux moyens plus efficaces pour l'analyse des entrepôts de métadonnées. L'utilisation d'une méthode standard, telle que SDMX/DDI avec des liens entre des aspects précis de l'information (par exemple, ensembles de données utilisant un élément de donnée spécifique, questionnaires et formulaires utilisés pour la collecte, énoncés sur la qualité des données) aidera les statisticiens qualifiés à examiner de manière plus efficace et mieux ciblée les divergences entre des sources de données discordantes. Cela les aidera aussi à savoir comment les données devraient ou ne devraient pas être utilisées.

9. L'objectif 2 en bref

43. Les différentes actions énumérées ci-dessus au titre de l'objectif 2 sont quelques exemples des domaines dans lesquels les membres du Comité de statistique de la CESAP pourraient collaborer et innover efficacement en tant que représentants d'une communauté d'institutions nationales de statistique. Les institutions nationales peuvent avoir chacune sa propre idée des changements en faveur desquels il faut investir et elles devront donc, dans la perspective d'un programme de collaboration en faveur de l'innovation, examiner tous ces points de vues et s'entendre sur les premiers domaines d'action à retenir.

44. Les approches individuelles des institutions nationales de statistique ne sont pas aussi adaptatives qu'on pourrait le souhaiter. En général, leurs stratégies ont consisté soit à tenter une vaste transformation du «système dans son ensemble», soit à intervenir sur certaines parties du processus à un moment donné. Les institutions nationales de statistique ont eu tendance à concevoir des procédés et des systèmes pour remédier aux problèmes qui se posaient, plutôt que d'anticiper les besoins futurs. Une telle démarche n'est appropriée que pour un environnement relativement «stable».

45. Il reste que les changements à apporter aux environnements de gestion de l'information des institutions nationales de statistique au cours des dix ou vingt prochaines années seront probablement d'une grande ampleur, et nombre d'institutions de la région n'auront certainement pas les moyens de faire seules les investissements requis pour faciliter ces changements au rythme voulu. Les environnements technologiques d'aujourd'hui seront probablement en grande partie inutiles à l'avenir, et l'approche actuelle qui consiste à refondre de vastes éléments de l'infrastructure statistique par période de cinq à vingt ans ne servira à rien. Les institutions nationales de statistique auront plutôt besoin d'une solution qui favorise une évolution beaucoup plus rapide des éléments plus petits de leur infrastructure statistique, et qui leur permette aussi d'introduire et d'installer les nouvelles fonctionnalités dès que celles-ci apparaissent dans l'environnement concerné.

46. En tant que communauté internationale productrice de statistiques, les institutions nationales doivent prévoir d'élaborer ensemble des stratégies normalisées tout en restant à même de les façonner. Elles devront prendre des décisions collectives au sujet de ce qui doit constituer la norme, choisir certaines normes même si celles-ci ne représentent pas la meilleure solution « technique », puis les faire évoluer dans le temps en fonction des besoins. En tant que communauté d'organisations, les institutions nationales de statistique peuvent

amplifier leur « pouvoir d'achat » s'il existe un consensus sur la conception et les exigences communes. Il leur sera peut-être difficile de parvenir à un tel consensus pour ce qui est des éléments de grande taille (comme un entrepôt entier de données d'entrée), mais si elles commencent par les éléments de certaines des fonctions plus modestes et relativement discrètes du traitement statistique, elles pourront les intégrer par la suite aux éléments plus importants.

47. Malgré le nombre important obstacles, d'ordre institutionnel et autres, à la réalisation d'un tel objectif, les résultats encourageants d'un certain nombre projets « open-source » intergouvernementaux devraient stimuler la réflexion des institutions nationales de statistique sur ces enjeux. Une collaboration plus efficace permettrait à chacune de réduire le coût de la mise en place et de la maintenance des logiciels et d'investir davantage dans des domaines d'activité précis. Il existe aussi des possibilités considérables d'accélérer la disponibilité de l'infrastructure statistique au-delà de ce que même les institutions nationales les plus avancées pourraient raisonnablement espérer faire individuellement, et de renforcer en même temps l'appui aux systèmes statistiques des pays en développement. Conjuguée à des initiatives de renforcement des compétences statistiques, l'utilisation d'une base d'infrastructure statistique plus solide, en partage avec d'autres organisations, devrait aussi aider les institutions nationales de statistique à assumer le rôle de chef de file qu'elles aspirent à jouer au sein de leurs sociétés respectives, tout en limitant les doublons en matière de développement et de coûts, et pourrait à terme favoriser l'émergence d'un système mondial d'information statistique véritablement intégré.
